

Approbation du Le Conseil municipal, après s'être fait représenter le budget primitif et sup-
Compte administratif pluriannuel de l'exercice 1963 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent,
Exercice 1963

les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du receveur. Considérant que M. FOURNIEU Charles, Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 1963, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles; Procédant au règlement définitif du budget de 1963, propose de fixer comme suit les résultats de différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

Tu le 16 novembre 1964
 de S. B. / B. B.
 C. S. S. ordina.
 C. S. S. extraord.
 Total

Résultats à la clôture ex. précédt.		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
Déficits	Excédent.	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
	46.251,33	132.167,35	122.966,02		39.750,00
	163.601,83	240.792,49	112.136,69		34.946,02
	<u>209.853,16</u>	<u>373.259,84</u>	<u>238.102,71</u>		<u>74.696,02</u>

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen. Arrête à la somme totale de 67257593 le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées ou mandatées qui doivent être repris au budget supplémentaire de l'exercice 1964. Déclare toutes les opérations de l'exercice 1963 définitivement closes et les crédits annulés.